



*Royaume du Maroc*  
*Secrétariat Général du Gouvernement*  
*(Direction de l'Imprimerie Officielle)*

Numéro 29

# Loi organique relative à la Cour constitutionnelle

**Edition 2014**

**SERIE**

**« DOCUMENTATION JURIDIQUE MAROCAINE »**

## SOMMAIRE

**Dahir n° 1-14-139 du 16 chaoual 1435 (13 août 2014) portant promulgation de la loi organique n° 066-13 relative à la Cour constitutionnelle.**

<b>Loi organique n° 066-13 relative à la Cour constitutionnelle</b>	<b>Articles</b>
<b>Chapitre premier. – Organisation de la Cour constitutionnelle.....</b>	<b>1 - 15</b>
Section première. – Composition et durée du mandat.....	1 - 4
Section II. – Incompatibilités et obligations.....	5 - 11
Section III. – Remplacement des membres de la Cour constitutionnelle à la fin de leur mandat.....	12 - 14
Section IV. – Indemnités.....	15
<b>Chapitre II. – Fonctionnement de la Cour constitutionnelle.....</b>	<b>16 - 46</b>
Section première. – Dispositions générales.....	16 - 20
Section II. – Des décisions de conformité à la Constitution.....	21 - 27
Section III. – De la compétence de la Cour pour connaître d'une exception d'inconstitutionnalité.....	28
Section IV. – De la procédure applicable dans les cas prévus à l'article 73 de la Constitution.....	29
Section V. – De la procédure d'examen des fins de non-recevoir prévu à l'article 79 de la Constitution.....	30 - 31
Section VI. – Du contentieux des élections des membres de la Chambre des représentants et de la Chambre des conseillers.....	32 - 39
Section VII. – Du contrôle de la régularité des opérations du référendum et des procédures de la révision de la Constitution.....	40 - 42
Section VIII. – Fonctionnement administratif de la Cour constitutionnelle.....	43 - 46
<b>Chapitre III. – Dispositions diverses et transitoires.....</b>	<b>47 - 49</b>